

Retraite des agents titulaires : initiation

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser les procédures de gestion des dossiers de retraite des agents titulaires
- Connaître et faire connaître les nouveaux services créés par la CNRACL
- Maîtriser la législation

Public Visé

Gestionnaires de personnels et agents des services de la paie ayant peu de connaissances en matière de retraite

Pré Requis

- Intégrer un service Retraite, pratiquer depuis peu, ou désirer s'initier à la Retraite des agents publics
- Avoir des connaissances en gestion de la retraite de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les procédures de gestion des dossiers de retraite des agents titulaires
Connaître et faire connaître les nouveaux services créés par la CNRACL
Maîtriser la législation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique autour de plusieurs cas pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, responsable d'un service retraite

Parcours pédagogique

• Fonctionnement des retraites en France

• Retraite du régime général

- Tout ce qui compte pour la retraite (validation des trimestres, périodes assimilées pour maladie, chômage, invalidité, trimestres pour enfants, trimestres d'assurance retraite des parents au foyer, rachats de cotisations ...) comprendre le relevé de carrière
- Calcul de la retraite

• Constitution du droit à pension

- Affiliation : procédure et conséquences
- Conditions de durée de services
- Suppression des validations de services
- Ouverture du droit à pension
- Age légal
- Services effectifs, services assimilés, temps partiel, surcotisation
- Bonifications, temps partiel de droit pour les enfants
- Rachat de cotisation pour études supérieures

• Liquidation de la pension

- Trimestres liquidables
- Bonifications
- Règle des arrondis
- Calcul du taux, TIB de référence
- Calcul du montant de la retraite
- Année de référence
- Notion de durée d'assurance vieillesse
- Eventuelles majorations de durée d'assurance
- Décote et surcote
- Minimum garanti et ASPA
- Majoration pour enfants
- Prélèvements sociaux obligatoires
- Paiement et revalorisation de la retraite
- Cumul emploi-retraite
- Liquidation d'une seconde pension

• Age limite et les dispositifs de recul/prolongation

- Age limite
- Prolongation d'activité
- Recul de limite d'âge
- Maintien en fonction

• Retraites anticipées

- Parent de 3 enfants ayant effectué 15 ans de services

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- A 60 ans pour carrière longue
- Autres dispositifs (fonctionnaires handicapés, parents enfants handicapés...)
- **Quelques mots sur la pension de réversion**
- **Quelques mots sur la retraite pour invalidité**
- **Présentation du site www.cnracl.fr**
- **La RAFP**
 - Comprendre le compte de points, rente ou capital, consulter son compte de points
- **Retraite progressive**
- **Information du futur retraité**
 - Droit à l'information (DAI)
 - Consultation des comptes retraites sur Internet
 - Trois grandes étapes de la préparation à la retraite (mise en ordre de la carrière professionnelle, estimation du montant des futurs revenus, dépôt officiel des dossiers)

Trois jours pour appréhender le fonctionnement des retraites en France, les réformes de 2010 à aujourd'hui, et faire le point sur la gestion des dossiers de retraite des agents titulaires

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

 Durée	Effectif	 Tarifs (net de taxes)	
21.00 Heures	De 4 à 14 Personnes	Inter (Par personne) :	1 960.00
3 Jours		Inter Adhérent (Par personne) :	1 820.00

 **Contactez-nous !**

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org